



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 novembre 2006
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2007

16-19 et 22 janvier 2007

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 2006-2007 visant la préparation préalable des opérations et la poursuite des activités en cas de crise durable telle qu'une pandémie de grippe humaine

Résumé

En mars 2006, le Secrétaire général a publié à l'intention de tous les bureaux et organismes des Nations Unies une directive sur la planification d'urgence et la préparation en cas de crise face à l'apparition du virus H5N1, souche hautement pathogène de grippe aviaire qui pourrait causer à court ou moyen terme une pandémie de grippe humaine. En réponse à cette directive, l'UNICEF a présenté au Conseil d'administration en septembre 2006, outre une demande de budget d'appui supplémentaire, un projet de décision (E/ICEF/2006/AB/L.9 et Corr.1). Dans sa décision 2006/17, le Conseil d'administration a donné la priorité aux éléments du plan d'urgence et de préparation concernant la santé et la sûreté du personnel du Fonds, et approuvé 1 million de dollars, sur le budget proposé de 13,4 millions de dollars, pour les médicaments et les autres fournitures indispensables dont les membres du personnel et de leur famille auraient besoin en cas de pandémie de grippe. Le Conseil d'administration a différé sa décision sur le solde à prévoir pour que l'UNICEF puisse poursuivre ses principales fonctions et prié le secrétariat de lui présenter à nouveau à sa première session ordinaire de 2007, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une demande concernant le solde nécessaire pour faire face à une crise et poursuivre les opérations, y compris en cas de pandémie de grippe ou d'autres catastrophes, et de veiller à ce que tout soit fait pour que les ressources soient coordonnées et partagées avec les autres entités des Nations Unies.

* E/ICEF/2007/L.1.



On présente ci-après un budget actualisé de 9,6 millions de dollars, demandés pour l'exercice biennal 2006-2007 pour mettre en application la directive du Secrétaire général sur les mesures de préparation à une pandémie et les indications figurant dans d'autres rapports du Secrétaire général portant sur des questions intéressant le Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne la coordination avec d'autres entités des Nations Unies.

Introduction

1. L'apparition d'une souche virulente de grippe aviaire connue sous le nom d'H5N1 a donné l'alerte au monde sur le risque d'une nouvelle pandémie de grippe humaine. L'Organisation des Nations Unies a réagi par une action concertée visant à répondre aux besoins des États Membres, en nommant un coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe. Par ailleurs, les entités du système des Nations Unies se sont préoccupées plus activement qu'auparavant de vérifier qu'elles avaient les moyens organisationnels de poursuivre leurs opérations et de protéger leur personnel en cas de grande crise prolongée, en s'assurant que des plans de poursuite des opérations et de protection du personnel étaient en place. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général a publié en mars 2006 une directive applicable à l'ensemble des entités des Nations Unies, demandant à tous les bureaux et organismes d'actualiser et de tester avant juin 2006 leurs préparatifs en cas de crise et leurs plans d'urgence. Il s'agissait de vérifier que les entités des Nations Unies seraient en mesure de répondre aux besoins des pays de programme en poursuivant leurs opérations essentielles, de préserver le fonctionnement de leurs systèmes d'exploitation, et de protéger la santé et le bien-être de leur personnel. Pour l'UNICEF, cela signifiait se doter des moyens de respecter ses engagements envers les enfants.

Le plan de gestion des crises de l'UNICEF

2. Suite à la directive du Secrétaire général, le Fonds a entrepris une grande révision du plan de gestion des crises qui était en place. Le plan précédent de gestion des crises au siège avait été défini dans l'hypothèse où, si une crise touchait les opérations du siège, elle serait de courte durée et localisée, et ne toucherait pas directement un grand nombre d'agents du Fonds. Mais la menace d'une pandémie mondiale a obligé à modifier ces hypothèses, et entraîné la nécessité d'un plan de continuité des opérations beaucoup plus robuste. On a en particulier mis en lumière dans le plan de gestion des crises existant des lacunes notables, la plus grave étant la redondance insuffisante des systèmes informatiques, qui exposerait le Fonds à des risques inadmissibles s'il se produisait une crise de l'ampleur et de la durée escomptées pour une pandémie de grippe.

3. À la nécessité d'un système plus robuste pour la coordination interne de la gestion des crises a répondu la création d'un dispositif de commandement unifié, soutenu par le Bureau des programmes d'urgence, mandaté pour intervenir dans le monde entier en cas de situation d'urgence, où qu'elle se produise. Le dispositif de coordination est conçu autour de l'équipe de gestion des crises en place. Il relève du Bureau du Directeur général, est intégré aux filières de commandement des Nations Unies à New York, et comporte trois centres chargés : de l'appui aux opérations et de la continuité au siège et sur le terrain; de l'appui aux programmes et de la continuité des programmes essentiels; et de la protection de la santé et de la sûreté du personnel. Ce dispositif de commandement unifié donne au Fonds la souplesse voulue pour réagir à des situations d'urgence localisées dans un pays de programme comme à des menaces de grande ampleur, naturelles ou anthropiques, susceptibles d'entamer la capacité de poursuivre les opérations.

4. Pour que le Bureau des programmes d'urgence puisse remplir son office en rendant opérationnel et en coordonnant le plan de gestion des crises au siège, il y a

un gros travail de préparation à réaliser. Le Bureau créera une équipe de préparation et de gestion des crises, le Groupe chargé de la préparation préalable des opérations et de la poursuite des activités, basé à New York, qui sera chargé de rendre opérationnel le plan de gestion des crises de l'UNICEF, de le tester, et de l'actualiser continuellement. Pour cela, le Groupe devra s'assurer que la formation voulue du personnel aux réactions en cas de crise et à la poursuite des opérations est bien dispensée dans toutes les villes-sièges, complétant les capacités d'intervention déjà en place pour les bureaux de pays. Le Groupe effectuera aussi des manœuvres régulières de simulation, mettra à jour les directives et les procédures opérationnelles de crise et de continuité des opérations, et assurera la gestion des aspects interorganisations de la planification et des préparatifs de crise, notamment pour ce qui est de la collaboration et de la planification conjointe avec les bureaux et les centres de coordination de la planification des préparatifs.

Continuité des opérations à l'UNICEF

5. Les scénarios qui ont servi à actualiser la planification de crise ont été basés entre autres sur l'impossibilité éventuelle d'accéder aux bureaux en raison de risques de sécurité, au cas où une pandémie de grippe obligerait à fermer les bureaux pendant plusieurs semaines pour éviter la contagion, ou dans d'autres situations d'urgence de grande ampleur. Il faudrait alors que le personnel et les hauts responsables puissent communiquer entre eux et poursuivre les opérations en accédant à distance aux systèmes d'exploitation du Fonds. Même si quelques membres du personnel, le moins nombreux possible, travaillaient sur place pour assurer le fonctionnement des systèmes informatiques de manière qu'on puisse y accéder à distance, si une pandémie de grippe obligeait à restreindre l'accès du personnel au siège de New York, les systèmes d'exploitation tomberaient en panne en quelques jours. Ce scénario n'est pas seulement possible en cas de pandémie de grippe, il est concevable aussi si se matérialisaient des risques qui sont parfaitement réels à New York – grande panne d'électricité ou menace terroriste. Le fonctionnement des systèmes du Fonds s'en trouverait fortement compromis, notamment celui des moyens de gestion financière, de gestion des programmes, et de systèmes de communication cruciaux, ce qui pourrait avoir des effets dévastateurs sur la continuité des services de l'UNICEF et de ses opérations à l'échelle mondiale.

6. Pour remédier à cette vulnérabilité critique décelée dans le plan de gestion des crises, il faudra prévoir des dépenses d'environ 6,5 milliards de dollars, qui permettront à l'UNICEF de se doter d'un centre de données de secours situé hors de New York, et donc d'une capacité de redondance intégrale. À l'heure actuelle, le Fonds a une capacité de redondance grâce à un centre de secours pour UNICEF House, situé au 633 Troisième Avenue. Mais compte tenu des risques et des menaces possibles à New York, on estime nécessaire de se doter d'un centre de secours à distance pour la redondance des données. Conformément à ce qu'avait précédemment recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.10), l'UNICEF étudie plusieurs options qui permettraient d'implanter un centre de données de secours dans des locaux existants, où il serait voisin de ceux d'autres entités des Nations Unies. Ce centre devrait permettre une redondance beaucoup plus étendue des données et une récupération beaucoup plus rapide que ce dont dispose actuellement le Fonds, ce qui

éviterait pour l'essentiel d'avoir à reconstituer les données après une catastrophe. Outre la redondance intégrale pour le siège de l'UNICEF, il offrirait une infrastructure réduite permettant de desservir jusqu'à 150 utilisateurs des bureaux de terrain dans 30 sites, système de secours pour le cas où les bureaux de terrain n'auraient qu'un accès limité à leur système d'exploitation.

7. En octobre 2006, le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur les questions d'informatique et de télécommunications, auquel le Fonds participe, a décidé que les plans de continuité des opérations de toutes les institutions participantes devraient être fondés sur le partage des centres de données et sur des centres de données de secours communs. L'option actuellement à l'étude serait de s'associer avec le Secrétariat de l'ONU pour la fusion de ses centres de données sur deux grands sites, l'un à Brindisi (Italie), l'autre à Valence (Espagne), avec le soutien du Gouvernement espagnol et en association avec le Centre international de calcul (CIC) de Genève. Les autres options envisageables seraient l'association avec les centres mis en place par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal, et avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans l'Arizona et le Colorado (États-Unis). L'UNICEF est en pourparlers avec le Secrétariat de l'ONU sur la coïmplantation dans les centres prévus à Brindisi et Valence, et avec le CIC et le PNUD sur une éventuelle coïmplantation. Si le Conseil d'administration approuve la demande exposée ici, on décidera de la coïmplantation à partir d'une étude approfondie des coûts-avantages.

8. Outre les frais nécessités par la capacité de redondance informatique, il faudra prévoir des investissements supplémentaires pour améliorer les moyens d'accès à distance aux systèmes d'exploitation, de manière que les membres du personnel chargés des missions essentielles puissent continuer à travailler de chez eux ou depuis d'autres lieux, et qu'en dernier recours, l'équipe de gestion des crises et d'autres membres du personnel essentiel soient en mesure de rester en contact au moyen de téléphones satellites permettant d'assurer une liaison limitée voix et données. Si on remédie à ces lacunes critiques pour la continuité des opérations grâce aux crédits supplémentaires voulus, on aura un plan de gestion des crises pleinement opérationnel, permettant d'assurer la poursuite des activités dans toutes les villes sièges et de maintenir des liaisons de secours pour que les bureaux de pays et les bureaux régionaux puissent continuer à fonctionner.

Coordination entre l'UNICEF et les organisations des Nations Unies

9. Pour mettre au point tous les éléments du plan révisé de gestion des crises, le Fonds a travaillé en étroite coordination avec le Coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe et le Coordonnateur des mesures de préparation à une pandémie du siège de New York. L'UNICEF est régulièrement en concertation avec les responsables de la continuité des opérations des autres organisations, participe à tous les groupes de travail chargés des mesures de préparation à une pandémie à l'ONU, et copréside actuellement le groupe de travail sur la communication. Il a collaboré également avec le Directeur du Service médical de l'ONU à New York et avec le Réseau ressources humaines pour élaborer un manuel d'information pour l'ensemble du personnel, qui est disponible en ligne en anglais, espagnol et français. Le manuel est accessible à l'ensemble du système des Nations Unies par

l'intermédiaire du Coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe et du Coordonnateur des mesures de préparation à New York. L'UNICEF s'emploie par ailleurs avec les autres organisations à mettre au point un module de formation par soutien entre collègues, afin de former des bénévoles du soutien entre collègues, qui seraient à la disposition des membres du personnel et de leur famille pour les aider à faire face à une crise. Le site Internet de l'UNICEF donne accès à des ressources de communication à quiconque souhaite l'utiliser pour sensibiliser le public à ces questions. Sur la demande de plusieurs équipes de pays des Nations Unies, le Fonds a également fourni des médicaments recommandés et des trousseaux de protection personnelle et acheté des fournitures, à charge de remboursement, pour le personnel du PNUD et de la Banque mondiale.

10. Outre qu'il a assumé un rôle actif pour tous les aspects de la planification et de la préparation en cas de crise au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne spécifiquement la grippe aviaire et la menace de pandémie de grippe humaine qu'elle présente, le Fonds s'acquitte de ses fonctions de programme convenues dans les pays, par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, comme prévu dans le Plan commun d'action sur le concours des entités des Nations Unies, publié par le Coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe en juillet 2006. Sous la direction de ce dernier, la collaboration à tous les niveaux du système des Nations Unies est étroite, surtout avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui sont les organisations responsables techniques, ainsi qu'avec d'autres organisations des Nations Unies et avec la Banque mondiale. Dans le cadre du programme convenu de préparatifs des Nations Unies face à la grippe aviaire et en cas de pandémie, l'UNICEF aide les pays à définir et appliquer des stratégies de communication pour appuyer la prévention et la maîtrise de la grippe aviaire et se préparer à une éventuelle pandémie. Grâce à une généreuse contribution du Gouvernement japonais, le Fonds a pu appuyer des activités de communication dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique touchés par la grippe aviaire, et renforcer la collaboration avec l'OMS en prévision d'une éventuelle pandémie de grippe.

Conclusion

11. On présente ici le budget d'appui supplémentaire qu'il faut encore prévoir pour que l'UNICEF puisse appliquer entièrement la directive du Secrétaire général. Le montant supplémentaire demandé (9,6 millions de dollars) permettra au Fonds d'avancer le choix et l'équipement du centre de données de secours à implanter hors de New York; de se procurer les matériels, les logiciels et le matériel de communication nécessaires pour que le personnel préserve les fonctions critiques depuis l'extérieur des bureaux; et de parachever les préparatifs indispensables à la mise en œuvre complète du plan de gestion des crises. Comme il ne reste qu'un an de l'exercice biennal pour réaliser les activités décrites ici, le montant supplémentaire demandé pour 2006-2007 est de 9,6 millions de dollars. Le solde des dépenses renouvelables incluses dans la première demande présentée au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2006 (E/ICEF/2006/AB/L.9 et Corr.1) sera incorporé aux prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009, où on se préoccupera surtout d'assurer la continuité du financement des dépenses de personnel critiques.

Budget supplémentaire pour l'exercice biennal 2006-2007

Budget supplémentaire pour l'exercice biennal 2006-2007

	<i>En millions de dollars É.-U.</i>
Assurer la poursuite des activités – matériels, logiciels, matériel de communication, création d'un centre de données de secours pour les activités de redressement.	8,0
Intervention médicale – vaccins, antibiotiques et fournitures connexes (1 million de dollars déjà approuvé par la décision 2006/17 du Conseil d'administration)	–
Activités préparatoires – renforcement des capacités et formation	1,6
Total	9,6

12. Le secrétariat de l'UNICEF *recommande* au Conseil d'administration d'adopter le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration

Approuve l'ouverture d'un crédit supplémentaire brut et net de 9,6 millions de dollars (gestion et administration) au titre du budget biennal des dépenses d'appui pour 2006-2007 afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées à la nécessité de renforcer les capacités de gestion des crises et de poursuite des opérations en cas de pandémie, ainsi que de protéger la santé, la sécurité et la sûreté du personnel.